



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE MEAULNE-VITRAY

Le 19 novembre 2020

Présents : Jacques BARDIOT, Arthur CASAUX, Paula CHAUSSENOT, Bernard DAMOISEAU, Pierre-Marie DELANOY, Lara DUPLAIX, Jessica GILLET, David GUILLAUME, Jérôme JOMIER, Karine KREMER, Carine LAPLAINE, Anthony MERCIER, Jérôme MERLIN, Elisabeth PLESSE, Brigitte TOURRET, Françoise TULARS, Alexandre SOUDRY.

Absente excusée : Marie-Paule DUBREUIL.

Pouvoir : Marie-Paule DUBREUIL donne pouvoir à Jérôme MERLIN.

1. Acquisition des parcelles AM 176 et AM 178 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de transfert de la boulangerie place du Cheval Blanc. Les bâtiments cadastrés AM176 et AM178 appartenant à Mme Riet Martine, sont idéalement situés, proches des autres commerces et d'une voie à grande circulation. Conformément à la demande du conseil municipal Monsieur le Maire a rencontré Mme Riet, un accord a été trouvé sur un prix de vente de 110 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles AM 176 et AM 178 à Mme Riet pour un montant de 110 000 € (frais de notaire à la charge de l'acquéreur), autorise le Maire ou son adjoint à signer l'acte à intervenir avec le notaire en charge de l'acquisition.

2. Cession parcelle B146 :

Suite au courrier de Monsieur DUBOIS Michel concernant l'acquisition de la parcelle B146, lors du dernier conseil municipal les élus avaient proposé un prix de vente de 0.33 €/m².

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur DUBOIS validant ce prix de vente soit pour une superficie de 3 340 m² un montant de 1 102.20 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la cession de la parcelle B146 au profit de Monsieur DUBOIS Michel pour un montant de 1 102.20 € (frais de notaire à la charge de l'acquéreur), autorise Monsieur le Maire ou son adjoint à signer l'acte à intervenir avec le notaire en charge de l'acquisition.

3. Communauté de communes du Pays de Tronçais : convention de mise à disposition de service suite au transfert partiel des compétences école et voirie :

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2013 le conseil municipal avait approuvé la convention de mise à disposition de service, c'est-à-dire des personnels ne consacrant pas l'intégralité de leur temps de travail à la voirie et/ou aux écoles. Cette convention fixe les modalités de la mise à disposition de service, et notamment le remboursement des frais de fonctionnement de service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention de mise à disposition et autorise le Maire à signer cette dernière.

4. Communauté de communes du Pays de Tronçais : Transfert de la compétence P.L.U. :

Suite à la loi ALUR du 24 mars 2014, les communautés de communes devaient être compétentes de plein droit en matière de PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale, à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la dite loi, soit le 27 mars 2017. Ainsi la communauté de communes aurait dû devenir compétente en matière de planification tandis que l'instruction devait continuer de relever de la compétence des communes. Le transfert automatique de cette compétence a été refusé par les communes en 2017.

Avant le 31 décembre 2020, les élus sont amenés à se prononcer à nouveau sur ce transfert de compétence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'oppose au transfert de la compétence du Plan Local d'Urbanisme (14 voix contre le transfert, 4 voix pour le transfert).

5. Convention pour l'action lire et faire lire :

L'opération « lire et faire lire », encadrée par la ligue de l'enseignement, est un programme périscolaire tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de lecteurs bénévoles.

Dans le cadre de l'adhésion au réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, la commune de Meaulne-Vitray souhaite renouveler cette opération pour l'année 2020/2021. Une convention est à mettre en place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Maire à signer celle-ci.

6. Nomination d'un élu correspondant Sécurité Routière :

Monsieur le Maire explique le rôle du correspondant « Sécurité Routière » :

- L'élu correspondant Sécurité Routière est le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux,
- Il diffuse des informations relatives à la sécurité routière,
- Il contribue à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité,
- Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de la politique départementale au titre de sa collectivité.

Le conseil municipal nomme Monsieur Arthur CASAUX correspondant Sécurité Routière.

7. Créances éteintes :

Par courrier du 21 octobre 2020, Madame la Trésorière nous a transmis une demande d'annulation de dette d'assainissement pour l'année 2019 ce qui correspond à une créance éteinte.

Pour information : l'irrecouvrabilité d'une créance éteinte résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Les créances en cause étant, de droit, annulées par décision du juge, l'assemblée ne peut s'opposer à leur exécution.

Le montant de ces créances éteintes sera imputé au 6542.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les créances éteintes pour un montant de 428.80 € sur le compte 6542.

8. SDE03 :

- dissimulation des réseaux Rue du Lavoisier :

Le conseil municipal donne son accord à la poursuite de l'étude.

- réhabilitation de l'éclairage du pont de l'Aumance :

Le conseil municipal donne son accord à la poursuite de l'étude avec l'éclairage de chaque côté du pont et des lanternes en haut de mat.

- ajout d'un éclairage vers le parking devant la mairie de Vitray :

Reporté

QUESTIONS DIVERSES

- Boulangerie: des professionnels proposent leur aide pour l'aménagement du commerce. Deux propositions pour une étude de faisabilité sont présentées.
- SDE03 : un rendez-vous sera pris avec Monsieur Michaud, technicien au SDE03 pour :
 - * La pose et la réparation de prises sur les candélabres pour les illuminations de Noël
 - * L'éclairage du Pont de l'Aumance depuis la berge
 - * L'ajout d'une lanterne sur le candélabre place de la Mairie à Vitray qui selon la luminosité produite pourrait éviter la mise en place d'un nouvel éclairage
 - * L'étude de la dernière tranche de travaux de remplacement des éclairages au lotissement des Deux Rivières.
- Réunion de la commission bâtiments/voirie : samedi 21 novembre à 11h, déplacement sur différents secteurs de la commune suite à des demandes diverses d'administrés.
- Les négociations, pour l'acquisition de l'ancien local Neveu rue des Dames, sont en cours.
- Points sur les travaux en cours :
 - *Plateforme stade municipal terminée, la clôture devrait être réalisée début 2021,
 - *Travaux du Service d'Eau et d'Assainissement de Vallon route du Vernet, mise en place de 4 branchements neufs et de 4 tabourets Eaux Usées en attente face à des terrains constructibles. Réception de travaux devrait avoir lieu le 4 décembre.
- Devis demandés pour :
 - * L'abattage d'arbres (terrain de la boule Meaulnoise, parc municipal et ancienne station d'épuration),
 - *La réfection du chemin de la Parpine,
 - *La fourniture d'arbres pour stabiliser les berges de l'Aumance à l'ancien camping municipal,
- Berry Alloc : projet de création d'une autre entrée pour les nouveaux bâtiments, ce qui entraînera le déplacement d'un poteau incendie.
- Ecole : suite au protocole sanitaire mis en place dans les écoles, les enfants rentrent de façon échelonnée, voir pour organiser l'attente des enfants à l'abri.
- Carrefour Contact s'équipe pour pouvoir livrer la cantine scolaire.
- C.C.A.S. :
 - *Réflexion sur la mise en place d'une collecte alimentaire en lien avec l'épicerie solidaire,
 - *obligation de faire une analyse des besoins sociaux,

*Dispositif d'aide aux personnes isolées activé (appels réguliers par des membres du CCAS),

*Réflexion sur le financement du repas des aînés dans les prochaines années (Commune ou CCAS),

- Un artiste animalier demande l'autorisation d'exposer une œuvre sur Vitray, des informations complémentaires lui seront demandées,
- Petit Meaulne-Vitray en préparation,
- Pose des décorations de Noël le 5 décembre à partir de 9h.

Date du prochain conseil municipal: le 15 décembre à 19h30 à la salle polyvalente de Meaulne.

